

DÉPARTEMENT DE TARN-ET-GARONNE

EXTRAIT du PROCÈS-VERBAL des DÉLIBÉRATIONS

2ème RÉUNION DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE 2021

Séance du 21 avril 2021

CD20210421_52
id. 5740

Le 21 avril 2021, les membres du Conseil départemental légalement convoqués se sont réunis à l'Hôtel du Département (82 Montauban), sous la présidence de M. Christian ASTRUC, Président du Conseil départemental.

*Nombre de membres du Conseil départemental : 30
Quorum : 10.*

Sont présents :

M. ALBUGUES, M. ASTRUC, Mme BAULU, M. BEQ, Mme BERLY, M. BERTELLI, M. BESIERS, Mme BOURDONCLE, Mme CABOS, Mme COLOMBIE, Mme DEBIAIS, M. DEPRINCE, M. DESCAZEAUX, Mme FERRERO, M. GONZALEZ, M. HEBRARD, M. HENRYOT, Mme JALAISE, Mme MAURIEGE, Mme MORVAN, Mme NEGRE, Mme RIOLS, M. ROGER, Mme SARDEING-RODRIGUEZ, M. VIGUIE, M. WEILL

Sont représenté(s) :

M. BAYLET (pouvoir à M. GONZALEZ), Mme LE CORRE (pouvoir à M. GONZALEZ), M. MARDEGAN (pouvoir à M. ASTRUC), Mme TURELLA-BAYOL (pouvoir à Mme RIOLS)

Le quorum légal est atteint, en application de l'article 6 de la loi n° 2020-1379 du 14 novembre 2020 modifiée par la loi n° 2021-160 du 15 février 2021 prorogeant l'état d'urgence sanitaire, l'Assemblée départementale a délibéré.

DÉLIBÉRATION

VENTE DE L'ANCIENNE MAISON DES SOLIDARITÉS DE VILLEBRUMIER

Le Département est propriétaire d'une maison à Villebrumier, à l'angle de la rue Léon Gambetta et de la rue Neuve.

Ce bien bâti est assis sur une parcelle de section C portant le numéro 51 pour une superficie totale de 230 m². Le site est constitué :

- d'une maison de village de 89 m² en rez-de-chaussée, composée de 2 bureaux et d'un salon/salle d'attente.
- d'un jardinet d'environ 140 m².

L'ensemble du bâtiment est très vétuste. Les huisseries sont en bois et en simple vitrage, le sol est en carrelage et parquet et l'isolation thermique est très limitée.

Ce bâtiment était utilisé jusqu'en 2019 par les services du pôle des solidarités humaines, pour la permanence d'action sociale sur la commune de Villebrumier, de la maison départementale des solidarités de Montech-Verdun-sur-Garonne. Ce service a été transféré depuis dans l'établissement mutualisé (maison de service au public) de la Poste à Villebrumier.

L'Assemblée départementale, dans sa réunion du 3 avril 2019, a constaté la désaffectation de ce bien et a décidé de le déclasser du domaine public. Ce bien appartient désormais au domaine privé départemental et peut être mis en vente.

Une évaluation financière de ce bien a été rendue par France Domaine le 1^{er} décembre 2020, qui s'élève à 47 500 €, avec une marge d'appréciation de 15 %.

Par courrier du 2 décembre 2020, la commune de Villebrumier a exprimé son souhait d'acheter cette propriété pour un montant de 50 000 €.

Les pourparlers ont abouti et ont permis de définir les conditions et caractéristiques essentielles de la vente, en application de l'article L.3213-2 du code général des collectivités territoriales. Les frais de notaire, les impôts et taxes seront à la charge de l'acquéreur.

*
* *

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.3213-2,

Vu la délibération du Conseil départemental du 3 avril 2019 relative au déclassement de la maison des solidarités de Villebrumier,

Vu l'avis de France Domaine du 1er décembre 2020,

Vu l'avis de la commission travaux publics, voirie, bâtiments départementaux,

Vu l'avis de la commission des finances,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL

- Approuve, selon les modalités susvisées, la vente de la propriété du Département à l'angle de la rue Gambetta et de la rue Neuve à Villebrumier, constituée d'une maison de 89 m² sur la parcelle C0051 d'une surface de 230 m², à la commune de Villebrumier, pour un prix de 50 000 €, telle que définie en annexe ;
- Autorise Monsieur le Président à signer, au nom et pour le compte du Département, tout acte à intervenir relatif à la vente du bien et notamment les actes notariés.

Adopté à l'unanimité.

Le Président ,

Christian ASTRUC